

Instructions de course

L'Atlantique

Le Télégramme

16 AU 19 SEPTEMBRE 2021

Catégories :

**Voiliers MONOTYPES
Voiliers IRC et IRC Double
Voiliers OSIRIS
Caravelles
Muscadet
MiniJ, Hansa, Néo
Bélouga**

Lieu : **LORIENT**

Autorité Organisatrice : **CENTRE NAUTIQUE DE LORIENT**

Grade : 4

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 20h00 et 08h00
- 1.5 Les Réglementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié sur le site internet du CNL **avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.**
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF sur le canal de course

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront communiqués par WhatsApp

Osiris habitable

<https://chat.whatsapp.com/EieasAe5q0IJ5zwohLFKc0>

IRC

<https://chat.whatsapp.com/C3r9zbTxR797WKP5xjKqs>

J80

<https://chat.whatsapp.com/DB6lkTMpcXTHXQdiHD05Ss>

J70

<https://chat.whatsapp.com/DNm5FBLfvTj6g8RbI3eGt4>

Rond Rade

<https://chat.whatsapp.com/Ew3OQnYPiJXCzp7BstrJZZ>

- 3.2 Le PC course est situé à au port de la Base
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF
Le canal VHF utilisé en course est
Rond MONOTYPES Blanc : canal 08
Rond CONSTRUIITS Bleu : canal 11
Rond COTIERS Vert : canal 71
Rond en Rade (Caravelles Bélouga MiniJ Hansa, Néo) : canal 06

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au niveau de l'accès ponton port de la Base
(chaque rond a son propre mât de pavillon)
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

6. PROGRAMME DES COURSES

Rappel : Le Passe sanitaire est obligatoire à l'entrée du village et du chapiteau

- 6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :
- Jedi 16 Septembre
17h à 20h30 Accueil des concurrents, chaîne d'inscription sous le chapiteau de Lorient «La Base» à proximité des pontons
- Vendredi 17 Septembre
08h00 à 10h00 Accueil des concurrents, chaîne d'inscription
11h Briefing des skippers (une personne par équipage)

14h Mise à disposition du comité de course sur zone pour une ou plusieurs courses
17h -19h : accueil et inscriptions pour les Caravelles, Bélougas

Samedi 18 Septembre

10h Mise à disposition du comité de course sur zone pour une ou plusieurs courses
9h-11h accueil et inscriptions pour les Caravelles, Bélougas Mini J, Hansa, Néo
11h Mise à disposition du comité de course pour les Caravelles, Bélougas
13h Mise à disposition du comité de course pour les Mini J, Hansa, Néo

Dimanche 19 Septembre

09h30 Mise à disposition du comité de course sur zone pour une ou plusieurs courses.
A partir de 13h00 : Grutage des bateaux selon ordre de passage affiché la veille et restitution des flammes et des pavillons partenaires.
16h30 Remise des prix.

Programme prévisionnel

Jours	Monotypes	Autres Bateaux	Caravelles/Belouga/Mini J/Hansa/Néo
Vendredi 11/09	Construits	Construits et/ou côtiers	
Samedi 12/09	Construits	Construits et/ou côtiers	Construits et/ou côtiers
Dimanche 13/09	Construits	Construits et/ou côtiers	Construits et/ou côtiers

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **13h00**.

7. PAVILLONS DE CLASSE et IDENTIFICATION

Les pavillons de classe sont les suivants :

Série	Pavillon de classe	Flamme d'identification
Osiris 1 *		verte
Osiris 2 *		blanche
IRC *		orange
IRC Double		bleue
J80	Pavillon de classe J80	Aucune
Muscadet	Pavillon de classe muscadet	Aucune
First 31.7		rose
J70	Pavillon de classe J70	jaune
Caravelles	Pavillon de classe Caravelles	Aucune
MiniJ	Pavillon de classe MiniJ	Aucune
Bélougas	Pavillon de classe Bélougas	Aucune
Néo, Hansa		Aucune

* Groupe à définir par affichage sur le site internet le jeudi 16 septembre avant 21h00

Les concurrents devront arborer dans leur pataras, ou à défaut dans le hauban tribord, leur flamme distinctive. [DP]

Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever cette flamme distinctive. [DP]

Le comité de course se réserve le droit de regrouper les séries pour le départ.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zone de course**.

Pour information : Voir cartes de navigation du SHOM n°7139, n°7140, 7146, 7148, 7032, et 7033

Zones de départ :

	Type de parcours	Centre du ROND GPS*	Identification Bateau Organisation
ROND Blanc	Construits pour Monotypes	47° 41' N et 003° 26' 50" W « Sud pointe du Talud »	Flamme blanche
ROND Bleu	Construits en temps compensés	47 40 20N et 003 19 35 W « sud Gavres »	Flamme bleue
ROND Vert	Côtier en temps compensés	47 40 N et 003 23 50W	Flamme verte
Rond Rouge	Construits ou Côtiers en rade	47 43 N 3 21 03 W	Flamme rouge

* Coordonnées données à titre indicatif

9. LES PARCOURS


9.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le numéro du parcours à effectuer, et si possible, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux suivants seront utilisés :

PARCOURS	SÉRIES	IDENTIFIANT
CONSTRUITS	TOUTES SÉRIES	FLAMME NUMÉRIQUE
CÔTIERS	TOUTES SÉRIES	N° DE PARCOURS SUR TABLEAU

9.3 **Parcours Côtiers :**

Le comité de course enverra le pavillon « D » , si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe Parcours**.

9.5 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des

marques à contourner précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe Pointage Officiel à une marque**.

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont précisées en annexe parcours.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ ou un bateau viseur arborant un pavillon orange, à l'extrémité bâbord.

12.2 **Bateaux en attente** : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12.4 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours construit, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine. En cas de déplacement de la marque 1, la marque 2 (dog leg) ne sera pas repositionnée et ne sera plus marque de parcours.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

13.3 Arrivée sous « O » :

Parcours Construit et Côtiers

Si un bateau commissaire stationnant à proximité d'une marque arbore la flamme du rond concerné (voir § 22), et le pavillon « O » (jaune et rouge) (plus signaux sonores) (Modification des signaux de course) cela signifie :



OSCAR « Construits » : (arrivée à Ecrevisse)

« Après avoir laissé ou contourné cette marque du côté requis, la prochaine marque sera la Cardinale Ouest L Banc des Truies à tribord puis A2 à contourner et laisser à tribord, A4, A6 et A8 à laisser à tribord, Arrivée.

L'arrivée est définie par un bateau portant un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise latérale bâbord l'Ecrevisse à tribord ».

Ceci modifie l'article 13 des présentes IC. **Voir annexe parcours.**

OSCAR « Côtiers » : (arrivée à A8)

« Après avoir laissé ou contourné cette marque du côté requis, la prochaine marque sera la A2 à contourner et laisser à tribord, A4 et A6 à laisser à tribord, Arrivée.

L'arrivée est définie par un bateau portant un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise latérale bâbord A8 à tribord ».

Ceci modifie l'article 13 des présentes IC. **Voir annexe parcours.**

13.4 Arrivée sous « R » :

Parcours Construit et Côtiers

Si un bateau commissaire stationnant à proximité d'une marque arbore la flamme du rond concerné (voir § 22), et le pavillon « R » (Croix jaune sur fond rouge) (plus signaux sonores) (Modification des signaux de course) cela signifie :



Roméo « Construits et Côtiers » : (arrivée en rade)

« Après avoir laissé ou contourné cette marque du côté requis, la parcours sera le suivant :

Cardinale Ouest L Banc des Truies à laisser à tribord

A2 à contourner et laisser à tribord

A4, A6, A8* à laisser à tribord,

l'Ecrevisse* et Toulhars à laisser à tribord,

la petite Jument, le Pot et le Cochon à contourner et laisser à bâbord

Arrivée.

L'arrivée est définie par un bateau portant un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise latérale bâbord N02 à laisser à tribord ».

Ceci modifie l'article 13 des présentes IC. **Voir annexe parcours.**

***Un pointage officiel peut avoir lieu à l'écrevisse pour les parcours construits**

***Un pointage officiel peut avoir lieu à A8 pour les parcours côtiers**

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un **mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

14.2 *[DP]* Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une **pénalité d'un tour.**

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Pas de temps cible.

16.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai indiqué ci-dessous après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR
<i>Rond Blanc (Monotype)</i>	15 minutes après l'arrivée du premier
<i>Rond Bleu (CONSTRUITS)</i>	30 minutes après l'arrivée du 1er de sa série
<i>Rond Vert (CÔTIERS)</i>	3 minutes par mille, en considérant la longueur indiquée sur les Instructions de Course pour le parcours prescrit, après l'arrivée du 3 ^{ème} de sa série
<i>Rond Rouge (côtiers et /ou construits)</i>	15 minutes pour les parcours construits Après le 1er 30 minutes pour les parcours côtiers Après le 1er

17. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles sous le chapiteau sur le panneau sur lequel seront affichées les convocations. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 17.3 Des avis seront publiés sur WhatsApp dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury (bâtiment UCPA) situé près du chapiteau. Elles commenceront à l'heure indiquée sous le chapiteau sur le panneau.
- 17.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b), publiés sur le site et communiqués par what's app
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Évacuation des détritrus
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communication radio et téléphone
 - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Port du gilet
 -
- 17.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 **Courses retirées**
- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général se fera sur le total des courses.
 - (b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général se fera sur le total des courses moins la plus mauvaise.
- 18.4 Le calcul du temps compensé des bateaux (Osiris Habitable) qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le CVL ne sera pas appliqué.
Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis (IRC) sera fait selon le système temps sur temps.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP]

- 19.1 Contrôle à la sortie et au retour :
- Les bateaux devront émarger chaque jour au départ de la première course du jour et au retour de la dernière course du jour suivant le dispositif suivant :
- se connecter via ce lien : <http://www.cnlplanning.mbatiment.fr/race.jsp>
 - renseigner N° voile (FRAXXX sans espace) pour se connecter (le même qu'à l'inscription)
 - renseigner le nombre de personnes à bord
 - choisir émargement départ ou retour
- Valider

Pour le samedi pour le rond rade, la validation du dossier d'inscription vaut pour le départ. L'émargement retour se fera conformément à l'émargement général.

L'émargement départ sera ouvert 90 minutes avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et clos au signal de départ de la première course du jour.

L'émargement de retour sera fermé à l'heure limite de dépôt des réclamations. (90minutes après arrivée du dernier)

63.1) Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction (modification RCV **une pénalité de 30%** du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

Le non-respect de l'émargement au retour entraînera sans instruction (modification RCV 63.1) **une pénalité de 30%** du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.

Le non-respect de l'émargement au départ et au retour entraînera sans instruction (modification RCV 63.1) une pénalité de 40% du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues.

Un bateau qui n'a pas pu émarginer au départ ou au retour mais pour lequel une telle infraction a déjà été sanctionnée, pourra faire l'objet d'une réclamation de la part du Comité de Course et être sanctionné sur l'ensemble des courses du jour après instruction.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. **[DP]**

19.3 Le canal VHF utilisé en course est
Rond MONOTYPES Blanc : canal 08
Rond CONSTRUITS Bleu : canal 11
Rond COTIERS Vert : canal 71
Rond en Rade (Caravelles Bélouga MiniJ Hansa, Néo) : canal 06

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.5 **CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE :**
Des contraintes existent pour la navigation à la passe de la citadelle et dans la rade de Lorient, ces contraintes sont précisées en **annexe "Informations diverses"**.

19.6 **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire dès que le bateau quitte le ponton**

Le non-respect du port du gilet entraînera une pénalité de 30% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

La décision sera prise après instruction du jury.

Le gilet peut être enlevé brièvement à l'intérieur du bateau (cabine).

19.7 Conditions sanitaires :

Chaque participant doit être titulaire d'un passe sanitaire et doit être parfaitement conscient :
-des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'organisateur ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

- L'organisateur peut obliger un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage à abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié [DP]

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT [DP]

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Président du comité de course.

Liste des équipages : Les skippers ont déclaré lors de l'inscription la composition des équipages prévus chaque journée. Cette feuille « liste d'équipage » doit être respectée.

Pour les bateaux jaugés IRC, le nombre maximum d'équipiers sera limité à celui indiqué sur le certificat de jauge 2021 valide.

- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Président du comité technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20.3 La liste d'équipage précisant en particulier les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de Course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour.
- 20.4 La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.
- 20.5 Toutefois en cas de force majeure (maladie, accident, circonstances particulières...), le chef de bord pourra mentionner par écrit au plus tard au moment de la déclaration de départ, toute modification de l'équipage et présenter les licences fédérales des équipiers non prévus. L'organisateur pourra exiger un certificat médical en cas de maladie ou d'accident.
- 20.6 Tout bateau n'ayant pas satisfait aux §19 fera l'objet d'une réclamation de la part du Comité de Course et pourra, après instruction, recevoir une pénalité pour l'ensemble des courses de la journée et/ou son skipper être exclu de la compétition.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés et la répartition des groupes de classement seront affichés au tableau officiel d'information, le jeudi 20 septembre au plus tard à 21h00. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 21.3 Les réclamations concernant les coefficients attribués, à son propre bateau ou tout autre bateau, pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à l'heure du 1er signal d'avertissement du premier jour de course.

22. PUBLICITÉ [DP]

Il vous sera remis, lors de la confirmation des inscriptions, des pavillons partenaires ; ceux-ci seront à hisser dans la mâture dès votre arrivée au ponton.

23. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels pourront être identifiés par des flammes :

- de couleur « VERTE » pour le Rond COTIER
- de couleur « BLEUE » pour le Rond CONSTRUITS
- de couleur « BLANCHE » pour le Rond MONOTYPE
- de couleur « ROUGE » pour le rond en rade

24. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 24.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés de la façon suivante : sans objet
- 24.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

25. ÉVACUATION DES DÉTRITUS [DP]

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. Le ferlage des spis avec des brins de laine est autorisé.

La RCV55 est modifiée par l'ajout de la phrase suivante : « cependant, le rejet de brins de laine lors de l'envoi du spi ne sera pas considéré comme enfreignant la règle 55 ».

26. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

28. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

29. PRIX

Des prix seront remis à partir de 16h30 le dimanche 19 comme suit :

Moins de 5 inscrits : 1 lot

Entre 5 et 10 inscrits : 2 lots

Plus de 10 inscrits 3 : lots

30. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du Comité de Course Rond CONSTRUITS Bleu : Guy TOUREAUX

Président du Comité de Course Rond CÔTIER Vert : André LE NEURES

Président du Comité de Course Rond MONOTYPE BLANC : Eric BOURNOT

Président du Comité de Course Rond rouge en rade : Frédéric COIFFARD

Président du Comité Technique : Gilles MARTIN

Président du Jury : François LOZACHMEUR

RRS 64.3 (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5 (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*):

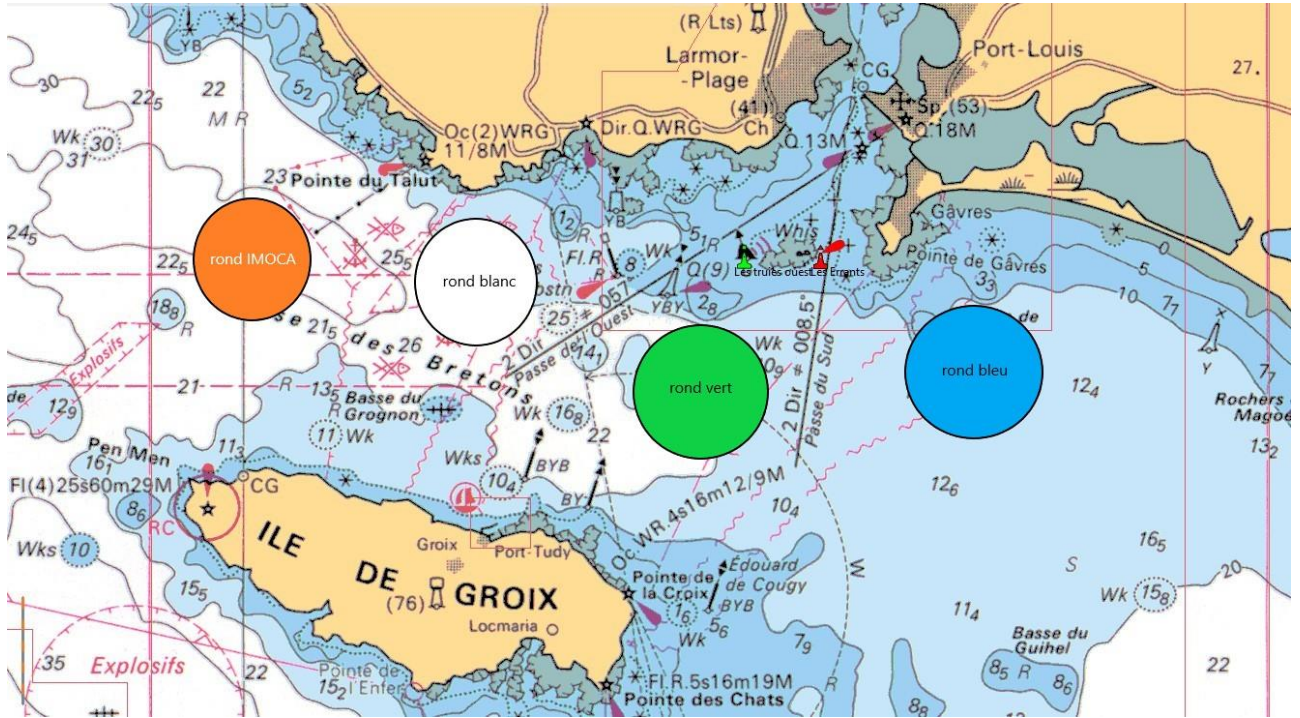
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R (*):

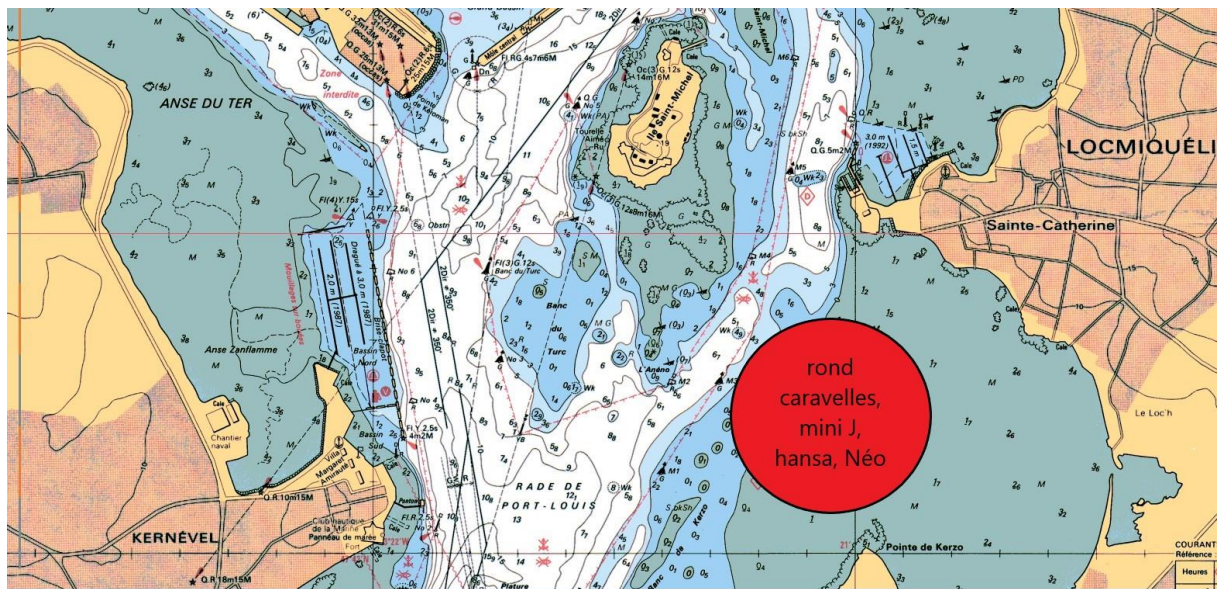
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE ZONES DE COURSE

Zones de départs



Y



ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

HEURES DE MARÉES : référence Port-Tudy

Date	Pleine Mer	Basse Mer	Coefficient
17/09/2020	15h25	21h39	58
18/09/2020	16h12	09h54	66 / 72
19/09/2020	16h52	10h40	79 / 84

NAVIGATION DANS LA RADE :

CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilégiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

CIRCULATION DANS LES CHENAUX

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

PRIORITÉ DANS LES CHENAUX

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

VITESSE MAXIMUM

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

SIGNAUX AU MAT DE LA CITADELLE DE PORT LOUIS

3 feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage)

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire)

RECOMMANDATIONS

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régate.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilégiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Comité de Course ou du Jury être disqualifié pour l'ensemble des courses

ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »

ROND Bleu (Parcours construits)

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ : Bateau viseur arborant un pavillon **ORANGE**

Marque d'arrivée : Entre un bateau arborant un pavillon bleu et la Bouée crayon **Jaune** à laisser à bâbord

Marque de changement de parcours : Bouée cylindrique Jaune Uship

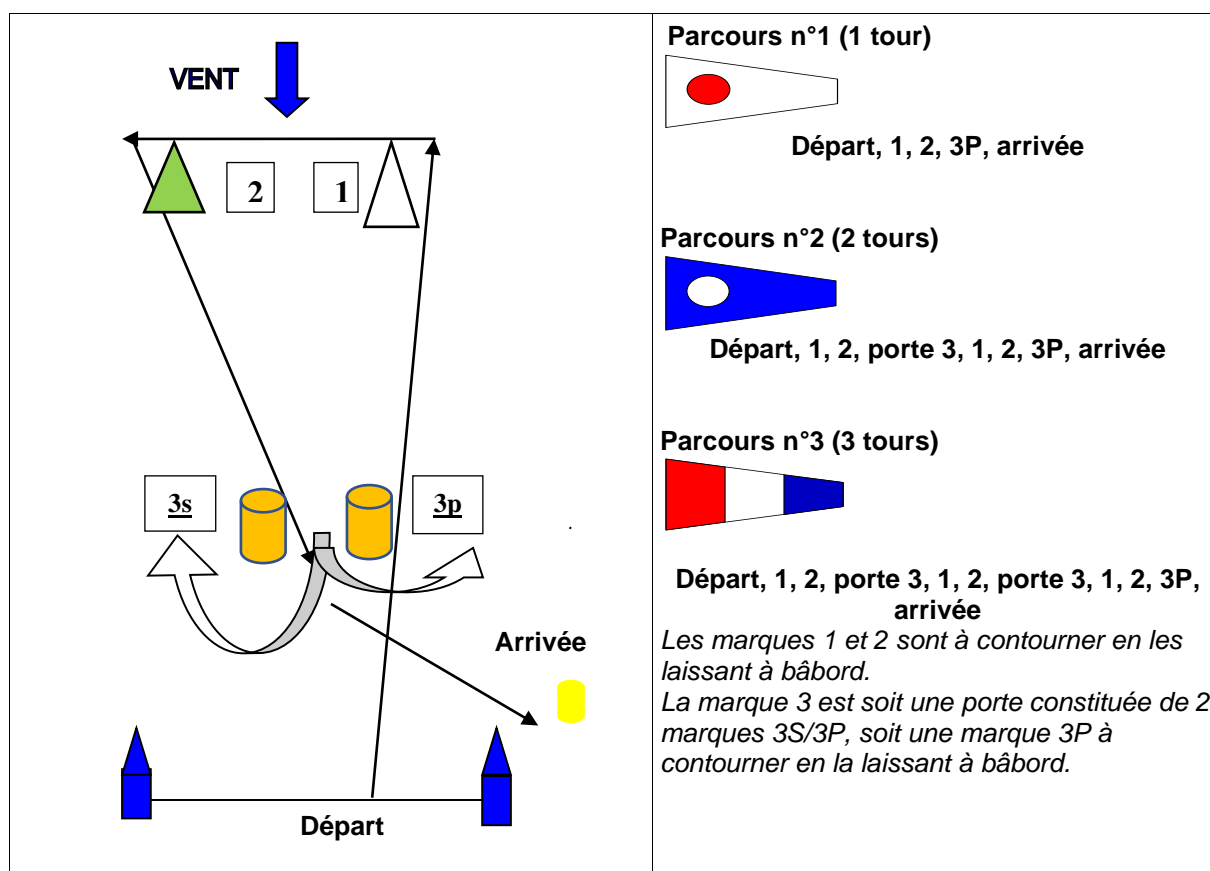
Marques de parcours CONSTRUIT :

Marque n°1 : Bouée tétraédrique Blanche Morbihan

Marque n°2 : Bouée conique Verte

Porte n°3 : Bouées cylindriques **Orange**

DÉFINITION DES PARCOURS :



ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS » ROND VERT CÔTIER

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ : Bateau viseur arborant un pavillon **ORANGE**

Marque d'arrivée : Entre le bateau arborant un pavillon bleu et la Bouée crayon **JAUNE** à laisser à tribord.

Marque de dégagement : Bouée cylindrique **rouge** « Lorient Agglomération »

Catégorie minimum de navigation :

- Pour les groupes suivants, les parcours pouvant amener les bateaux à naviguer à plus de 6 miles d'un abri, les bateaux devront être équipés au minimum pour une navigation « semi hauturier »
 - IRC1
 - IRC2
 - IRC Doubles

ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS » ROND Blanc MONOTYPES

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ : Bateau viseur arborant un pavillon **ORANGE**

Marque d'arrivée : Entre le bateau arborant un pavillon bleu et la Bouée crayon **JAUNE** à laisser à babord.

Marque de changement de parcours : Bouée Cylindrique **BLANCHE**

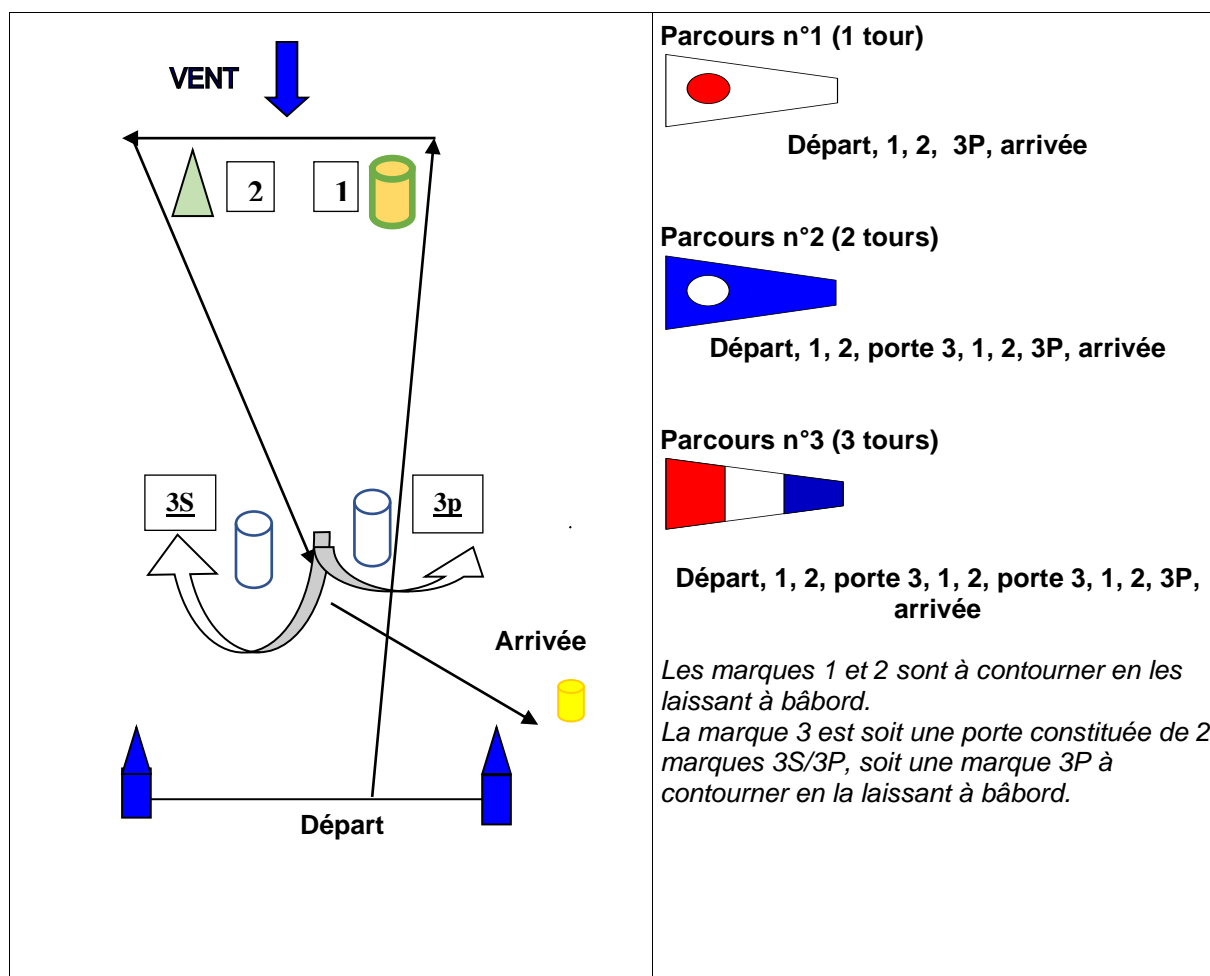
Marques de parcours *CONSTRUIT* :

Marque n°1 : Bouée Cylindrique **Jaune Uship**

Marque n°2 : Bouée Conique **Verte**

La marque n°3 est une **porte** (3S et 3P) constituée de deux bouées cylindriques **Blanches**

DÉFINITION DES PARCOURS :



ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS » ROND Rade (Rouge)

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ : Bouée cylindrique blanche

Marque d'arrivée : Entre le bateau arborant un pavillon bleu et la Bouée crayon **JAUNE** à laisser à babord.

Marque de changement de parcours : Bouée cylindrique **blanche** (pas de dog leg dans ce cas)

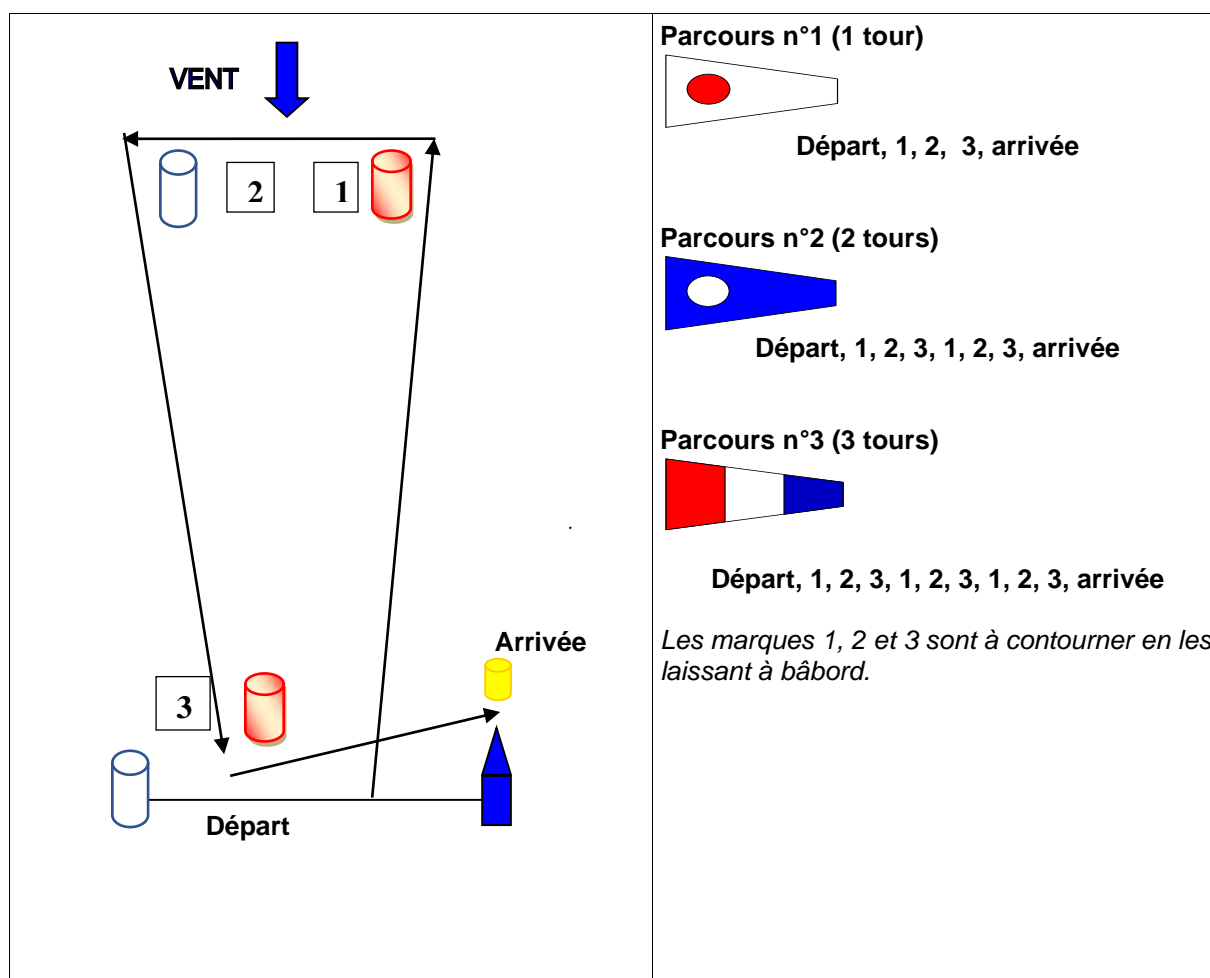
Marques de parcours CONSTRUIT :

Marque n°1 : Bouée cylindrique **rouge**

Marque n°2 : Bouée cylindrique **blanche**

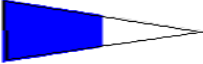
Marque n°3 : Bouée cylindrique **rouge**

DÉFINITION DES PARCOURS :



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32) (marques avec une astérisque).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut  et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué à Bouée latérale bâbord A8 ; Bouée latérale bâbord Ecrevisse.